

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 15 juin 2018</b>	<b>N° 2018-319</b>

Convocation du 8 juin 2018

Aujourd'hui vendredi 15 juin 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain JUPPE à M. Patrick BOBET  
Mme Dominique IRIART à M. Jean-Jacques BONNIN  
M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL  
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC  
M. Alain TURBY à Mme Anne-Lise JACQUET  
M. Michel VERNEJOUL à M. Jean-François EGRON  
Mme Emmanuelle AJON à M. Thierry TRIJOLET  
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE  
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD  
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO  
M. Nicolas BRUGERE à M. Philippe FRAILE MARTIN  
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN  
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Stéphan DELAUX à Mme Emmanuelle CUNY  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Brigitte COLLET  
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU  
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA  
M. Thierry MILLET à M. Benoît RAUTUREAU  
Mme Gladys THIEBAULT à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

**EXCUSE(S) :**

Monsieur François JAY.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Maribel BERNARD à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h00  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h30  
M. Vincent FELTESSE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h30  
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00  
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h00  
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 11h30  
M. Michel POIGNONEC à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 11h55  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 12h00  
M. Alain SYLVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h25

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 15 juin 2018</b>	<i>Délibération</i>
	Direction générale Haute qualité de vie  <b>Direction énergie écologie et développement durable</b>	<b>N° 2018-319</b>

---

**Concessions pour le service public de la distribution d'électricité - Transfert de propriété des biens entre Bordeaux Métropole et la commune de Bordeaux - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Patrick BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite Maptam) du 27 janvier 2014 a instauré le transfert de plein droit à la Métropole en lieu et place des communes de la compétence de concession de distribution publique d'électricité.

Par délibération n°2015/0097 du 13 février 2015, les contrats passés par 9 communes avec Enedis et EDF ont été transférés par avenants à Bordeaux Métropole. Il s'agit des communes suivantes : Ambès, Bassens, Bègles, Bordeaux, Eysines, Lormont, Mérignac, Pessac et Saint-Médard-en-Jalles.

Au-delà de ce transfert juridique des contrats, les communes concernées doivent acter les transferts des biens de retour de la concession vers Bordeaux Métropole (canalisations, transformateurs, compteurs, branchements ...), et dans leurs actifs respectifs en remettant à leur Comptable public respectif les informations nécessaires à ces enregistrements.

Pour la commune de Bordeaux, un procès-verbal a été établi (projet en pièce jointe) détaillant par famille les biens concernés par ce transfert. Ce transfert de biens est réalisé en pleine propriété à titre gratuit. Une démarche similaire sera réalisée pour les 8 autres communes concernées.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel et votre avis d'adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite Maptam) du 27 janvier 2014,

**VU** l'avenant de transfert du contrat de concession de distribution publique d'électricité entre Bordeaux Métropole et la commune de Bordeaux,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** Bordeaux Métropole et la commune de Bordeaux doivent acter des conséquences comptables du transfert des biens de de retour des concessions de distribution publique d'électricité,

**DECIDE**

**Article unique** : d'autoriser la signature de tout document, y compris des procès-verbaux visant au transfert des biens de retour de la concession de distribution publique d'électricité avec la commune de Bordeaux.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 15 juin 2018

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>25 JUIN 2018</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>25 JUIN 2018</b></p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Patrick BOBET</p>
---	---



**LOI MAPTAM 2014-58 du 27 janvier 2014 - TRANSFERT DE COMPETENCES**

**PROCES VERBAL DE TRANSFERT  
DE BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS**

**DE LA COMMUNE DE BORDEAUX**

**A BORDEAUX METROPOLE**

**Entre la VILLE de BORDEAUX**

Représentée par Monsieur Nicolas Florian, agissant en sa qualité d'adjoint au maire en charge des finances, des ressources humaines et de l'administration générale, habilité aux fins des présentes par la délibération n°XXXX du conseil municipal de ladite ville en date du 4 juin 2018,

D'une part,

**Et BORDEAUX METROPOLE,**

Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre relevant de la catégorie des métropoles, représentée par Mme Anne Walryck, Vice-présidente de Bordeaux Métropole en charge du développement durable, habilitée par la délibération n°XXX en date du 8 juin 2018,

**VU** la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) qui a décliné les compétences exercées par les Métropoles nouvellement créées ;

**VU** l'article L.5215-20-1 du Code général des collectivités territoriales portant sur la prise de compétence de plein droit Bordeaux Métropole, en lieu et place des communes membres, de la compétence « Concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz »,

**VU** les articles L5211-5 et L1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et suivants, qui précisent en outre que le transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition des collectivités bénéficiaires des biens meubles et immeubles utilisés à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence.

**VU** le contrat passé entre les sociétés EDF et ERDF (devenue ENEDIS) et la ville de Bordeaux portant concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique,

**VU** l'avenant n°2 au contrat de concession actant du transfert de l'ensemble des droits et obligations de la ville de Bordeaux à Bordeaux Métropole,

**VU** l'article 2 du contrat de concession définissant les ouvrages concédés

**VU** l'avis favorable de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) en sa séance du 2 décembre 2014,



## ANNEXE – Ville de Bordeaux

**COMPTECE TRANSFEREE : Concession de la distribution publique d'électricité**  
**LISTE DES BIENS A TRANSFERER A BORDEAUX METROPOLE AU**  
**31/12/2015**

DESIGNATION DU BIEN	NUMERO INVENTAIRE	COMPTE (a)	DUREE AMORTISSEMENT par le concessionnaire	VALEUR ORIGINE (1)	CUMUL AMORTISSEMENT (2) (a)	MONTANT VNC AU 31/12/2015 (3) = (1) -(2)	LOCALISATION
Réseau de distribution électrique : Canalisations Basse tension(BT)	Non enregistré dans l'inventaire comptable de la ville de Bordeaux		40 ou 50 ans	63 360 983,12	25 036 791,39	38 324 191,73	Bordeaux
Réseau de distribution électrique : Canalisations moyenne tension HTA			40 ans	44 437 036,01	10 896 222,98	33 540 813,03	Bordeaux
Réseau de distribution électrique : Autres ouvrages localisés et non localisés			Entre 10 et 40 ans	13 813 363,72	8 358 328,86	5 455 034,86	Bordeaux
Réseau de distribution électrique : Postes HTA / BT			45 ans	20 304 008,09	12 167 189,15	8 136 818,94	Bordeaux
Réseau de distribution électrique : Transformateurs HTA/BT en poste			40 ans	6 602 535,06	2 771 672,96	3 830 862,09	Bordeaux
Réseau de distribution électrique : Branchements			40 ans	60 573 696,04	22 125 337,98	38 448 358,06	Bordeaux
Réseau de distribution électrique : Colonnes montantes et dérivations individuelles			40 ans	35 754 858,41	14 108 532,00	21 646 326,41	Bordeaux
Réseau de distribution électrique : Compteurs			20 à 30 ans (b)	15 803 655,88	10 205 846,55	5 597 809,33	Bordeaux
<b>TOTAL</b>				<b>260 650 136,33</b>	<b>105 669 921,87</b>	<b>154 980 214,46</b>	

(a) amortissement réalisé par le concessionnaire

(b) amortissement accéléré de certains biens, pour opération Linky